

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



BRETAGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°25 du 6 septembre 2001 - 2 pages

Cultures Légumières
lutte raisonnée

ARTICHAUT

PUCERONS

COTES D'ARMOR-ILLE ET VILAINE-FINISTERE

Les populations de pucerons verts et noirs sont toujours très faibles. Les prédateurs observés se limitent à quelques punaises, coccinelles et œufs de chrysope.
Compte tenu du faible nombre de pucerons, il est inutile d'intervenir contre les pucerons.

MILDIOU

Des symptômes sont observés sur quelques parcelles. Compte tenu des conditions climatiques moins favorables, les fructifications sont peu importantes.
Prévoyez un traitement préventif à base de Mancozèbe, en respectant les délais d'emploi avant récolte (voir liste des produits du bulletin n° 2 bis du 29 mars 2001).

AUTRES MALADIES

Les premiers symptômes de nécroses (Ascochyta hortorum) observés la semaine dernière se limitent à quelques parcelles. La plupart du temps sans conséquence, ces symptômes sont à surveiller (observer les très jeunes capitules). En cas de forte présence, la commercialisation des capitules atteints peut être compromise.
Observez attentivement la présence de ces nécroses sur les jeunes capitules. La plupart des traitements préventifs contre le mildiou ayant un effet contre Ascochyta, il n'est pas nécessaire de prévoir un traitement spécifique. Dans le cas d'un traitement spécifique, seul le RHODAX (Mancozèbe + Phosetyl-aluminium) est utilisable avant l'apparition des capitules.

Info Produits :

Suite à un retrait récent d'homologation, les spécialités à base de Cymoxanil ne sont plus autorisées sur culture de Choux et d'Artichaut. En conséquence, contrairement à ce qui était indiqué dans le précédent bulletin du 30 août, seul le RHODAX (Mancozèbe + Phosetyl-aluminium) est autorisé sur Artichaut contre Ascochyta hortorum, produit à utiliser avant le stade capitule et en deux applications maximum.

CHOU

MOUCHE DU CHOU

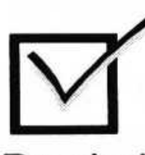
COTES D'ARMOR-FINISTERE-ILLE ET VILAINE

Toujours très peu de pontes relevées.
Il est inutile de prévoir une intervention préventive contre la mouche.

PUCERONS - TEIGNES – PIERIDES - NOCTUELLES

COTES D'ARMOR-ILLE ET VILAINE-FINISTERE

On observe quelques foyers importants de pucerons cendrés pour certaines parcelles non traitées (principalement dans le Finistère). Dans l'ensemble, on constate une recrudescence des pucerons cendrés ailés. Pour les autres ravageurs, on observe principalement quelques foyers de piérides. Sur l'ensemble des parcelles, on observe un retour de quelques chenilles de noctuelle. Les teignes sont très peu présentes.
D'une manière générale, une intervention se justifie uniquement en présence importante de pucerons, préférez l'utilisation d'un produit à base de Pyrimicarbe (permet un meilleur respect de la faune auxiliaire). Suivez l'évolution des populations de chenilles, en cas de présence importante de chenilles de piéride, utilisez un produit spécifique (se reporter au bulletin n°16 du 5 juillet 2001).



Prochain bulletin : le 13 septembre 2001



Chou :
présence de quelques foyers de pucerons.

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
B.P. 60116
35701 RENNES CEDEX

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P.BLANCHET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

Tarif Courrier 555 Frs - Fax 655 Frs - Courrier électronique 355 Frs

P 97

CULTURES BIOLOGIQUES

CHOU

Toutes les homologations des produits phytosanitaires (base de données nationale E-phy) sont consultables sur le site internet de la DRAF BRETAGNE **http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr** à la rubrique **Eau Air Pesticides.**

MOUCHE DU CHOU

Les données d'observation sur l'activité des mouches du chou sont également valables pour la rubrique Cultures Biologiques (réseau d'observation comprenant également des parcelles en agriculture biologique). La détermination des pics d'activité doit permettre une meilleure gestion de la protection par bâchage des pépinières ou des plantations (seul moyen de protection actuellement efficace pour ce mode de production).

COTES D'ARMOR - FINISTERE - ILLE ET VILAINE

Compte tenu de la faible activité des mouches, les cultures en place n'ont pas besoin de protection.

PUCERONS - TEIGNES – PIERIDES - NOCTUELLES

COTES D'ARMOR - FINISTERE - ILLE ET VILAINE

Présence des pucerons cendrés peu importante. On peut observer localement quelques foyers de chenilles de piéride. Les autres ravageurs sont très peu présents.

D'une manière générale, compte tenu de la faible pression de ces ravageurs et de la bonne régulation naturelle, il est inutile d'intervenir.

ARTICHAUT

PUCERONS

COTES D'ARMOR - FINISTERE - ILLE ET VILAINE

Les populations de pucerons verts et noirs sont toujours très faibles. La régulation de ces quelques pucerons est assurée par les populations de punaises prédatrices et les larves de coccinelles.

Compte tenu du faible nombre de pucerons, il est inutile d'intervenir contre les pucerons.

MILDIOU

Des symptômes de mildiou sont observés sur feuilles. Compte tenu des conditions climatiques moins favorables, les fructifications sont peu importantes.

Surveillez l'apparition des premiers symptômes. Prévoyez un traitement préventif à base de cuivre, en respectant un délai d'emploi avant récolte de 21 jours (voir liste des produits du bulletin n° 2 bis du 29 mars 2001).

AUTRES MALADIES

On observe toujours quelques symptômes de nécrose de la pointe des bractées sur jeunes capitules (nécrose en forme de brûlure) due à Ascochyta hortorum. Par contre, les symptômes observés sur jeunes capitules ont tendance à disparaître lors du grossissement.

Observez la présence et l'évolution de ces nécroses sur les jeunes capitules.